



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

structures administratives

Question écrite n° 59095

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le Premier ministre s'il n'entend pas rattacher directement à ses propres services la délégation interministérielle à l'économie sociale, délégation qui fait actuellement partie du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ce qui semble un peu paradoxal, alors que la grande majorité des 40 000 emplois du secteur associatif en Alsace, par exemple, se situent dans le secteur sanitaire et social et ne se reconnaissent donc pas dans un ministère à vocation sportive. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Texte de la réponse

La délégation interministérielle à l'économie sociale a une responsabilité en matière d'économie sociale mais aussi de vie associative. Précédemment rattachée au ministre chargé de l'emploi et des affaires sociales, elle est désormais rattachée au ministre chargé de la vie associative. Dans l'un et l'autre rattachement, elle conserve son statut de délégation interministérielle la conduisant à animer dans toute son ampleur l'action de l'État en faveur des secteurs de l'économie sociale et la vie associative. Un rattachement direct au Premier ministre ne s'impose pas dans ces conditions.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59095

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2064

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5192